

DROIT PUBLIC
SCIENCE POLITIQUE

PRÉCIS

Droit de l'urbanisme

3^e édition

Henri Jacquot
François Priet

DALLOZ

DELTA

DR0634

Droit de l'urbanisme

3^e édition
1998

Henri Jacquot

Professeur à l'Université d'Orléans

Doyen honoraire de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Directeur du GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions
et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat)

avec le concours de

François Priet

Professeur à l'Université Antilles-Guyane

241 48 1
2

DALLOZ

DELTA



INTRODUCTION

SOMMAIRE

Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
LA RÉGLEMENTATION DE L'OCCUPATION DES SOLS	79
CHAPITRE 1 Les normes et contraintes fixées par l'État	85
CHAPITRE 2 Les schémas d'aménagement	129
CHAPITRE 3 Les plans d'occupation des sols (POS)	167
CHAPITRE 4 Les procédures spéciales	241
DEUXIÈME PARTIE	
L'AMÉNAGEMENT URBAIN	329
CHAPITRE 1 La politique foncière urbaine : les droits de préemption	337
CHAPITRE 2 Le financement de l'aménagement urbain : la contribution des constructeurs	371
CHAPITRE 3 Les lotissements	415
CHAPITRE 4 Les zones d'aménagement concerté	453
CHAPITRE 5 Les procédures spéciales d'aménagement urbain	485
TROISIÈME PARTIE	
LES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS	521
CHAPITRE 1 Le certificat d'urbanisme	523
CHAPITRE 2 Le permis de construire et la déclaration de travaux	547
CHAPITRE 3 Les autorisations et les déclarations spéciales d'occupation des sols	603
QUATRIÈME PARTIE	
LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME	663
CHAPITRE 1 Le contentieux administratif	665
CHAPITRE 2 Le contentieux judiciaire	723
INDEX ALPHABÉTIQUE	745
TABLE DES MATIÈRES	753

Henri Jacquot, professeur à l'Université d'Orléans, doyen honoraire de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, directeur du GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat).

François Priet, professeur à l'Université Antilles-Guyane.

Depuis une dizaine d'années, le droit de l'urbanisme a connu de sensibles évolutions.

Avec la généralisation des plans d'occupation des sols, son impact s'est considérablement accru mais aussi les contestations auxquelles son application peut donner lieu. Le légitime souci de sécurité juridique des constructeurs a conduit le législateur à créer des règles particulières au contentieux de l'urbanisme.

Dans le même temps, il a dû prendre en compte de nouveaux objectifs comme celui du développement social urbain. Au nom du développement durable, il a perdu une partie de son rôle dominant dans la réglementation de l'occupation de l'espace au profit du droit de l'environnement et il tend à être de plus en plus encadré par le nouveau droit de l'aménagement du territoire.

Enfin, on s'interroge sur ses aptitudes à conduire le réaménagement des agglomérations existantes objet des nouvelles politiques urbaines, alors qu'il avait été conçu pour organiser leur extension.

C'est pour prendre en compte les transformations résultant de l'évolution des textes, de la jurisprudence et de la pratique que la troisième édition de ce Précis a été l'occasion d'une **complète refonte**. Les analyses de l'édition précédente – qui avait fait l'objet de nombreux tirages et qui était épuisée depuis 1994 – ont été développées et approfondies. Il s'agit d'un **ouvrage nouveau** qui devrait être utile aux étudiants et aussi à tous les praticiens du droit de l'urbanisme.

<http://www.dalloz.fr>

Prix Spécial
Pays Arabes: 109FF

ISBN 2 24703276 1
240 F

